

**Enbridge Income Fund**  
**Rapport de gestion**  
**Trimestre terminé le 31 mars 2010**

Il faut lire le présent rapport de gestion, daté du 3 mai 2010, à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'Enbridge Income Fund (le «fonds») au 31 mars 2010 et pour le trimestre terminé à cette date de même qu'à la lumière des états financiers vérifiés et du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. À moins d'indication contraire, toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens et les données financières visant Alliance Canada et le secteur Énergie verte tiennent compte de la quote-part du fonds dans les entités à l'intérieur de ces secteurs. Il est possible d'obtenir un complément d'information sur le fonds, dont sa notice annuelle, sur le site SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

<b>RÉSULTATS CONSOLIDÉS</b>	Trimestres terminés les	
	31 mars	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2010</b>	2009
Alliance Canada	<b>14,5</b>	14,5
Réseau de la Saskatchewan	<b>4,9</b>	4,2
Énergie verte	<b>0,9</b>	1,8
Activités non sectorielles	<b>(16,7)</b>	(17,2)
<b>Bénéfice</b>	<b>3,6</b>	3,3

Sous l'impulsion de ses secteurs d'exploitation diversifiés et compte tenu de la croissance interne des dernières années, le fonds continue de présenter des résultats d'exploitation stables, inscrivant un bénéfice de 3,6 M\$ au premier trimestre de 2010, pour une augmentation de 0,3 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2009, laquelle rend compte d'une hausse de l'apport au bénéfice par le réseau de Weyburn, à l'intérieur du réseau de la Saskatchewan, ainsi que d'une diminution des coûts liés au secteur Activités non sectorielles, deux facteurs auxquels a fait contrepoids le recul du bénéfice du secteur Énergie verte. La hausse du bénéfice du réseau de Weyburn au premier trimestre de 2010 est principalement le résultat de l'incidence positive du relèvement des prix du pétrole à la vente et à la réévaluation des stocks de pétrole d'allocation comparativement au premier trimestre de 2009. Quant à la diminution des coûts liés au secteur Activités non sectorielles, elle découle de la baisse de la charge d'impôts au premier trimestre de 2010.

Le bénéfice du secteur Énergie verte pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 comprenait un gain hors caisse non réalisé de 1,0 M\$ sur des instruments dérivés qui ont servi à fixer le prix de l'énergie d'un des projets éoliens du fonds et qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures aux fins comptables. Au quatrième trimestre de 2009, le fonds a conclu un swap compensatoire des tarifs d'électricité dont les modalités sont semblables au swap d'origine qui n'avait pas auparavant été désigné en tant que couverture, ce qui a permis d'amenuiser les écarts de bénéfice en rapport avec des instruments dérivés non admissibles au trimestre en cours. Sans tenir compte du gain non réalisé dans le bénéfice de la période précédente, le bénéfice du premier trimestre du secteur Énergie verte a augmenté de 0,1 M\$ pour la période à l'étude.

## **INFORMATION PROSPECTIVE**

*Afin de renseigner les porteurs de parts du fonds et les investisseurs éventuels sur le fonds, ses filiales et ses coentreprises, notamment dans le cadre de l'analyse, par la direction, de leurs projets et activités à venir, certains énoncés du présent rapport de gestion sont livrés à titre prospectif (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Ces renseignements pourraient ne pas être pertinents à d'autres fins. Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de verbes comme « entrevoir », « s'attendre », « projeter », « estimer », « prévoir », « planifier », « viser », « cibler », « croire » et autres termes du genre qui laissent entendre la possibilité de résultats futurs ou certaines perspectives. Plus particulièrement, les énoncés prospectifs inclus dans le présent document ou intégrés par renvoi comprennent, mais sans s'y limiter, les énoncés qui portent sur :*

- les coûts prévus de projets en chantier;*
- la portée et les dates d'entrée en service prévues de projets en chantier;*
- les dépenses en immobilisations prévues;*
- les niveaux futurs prévus de demande des services du fonds;*
- les bénéfices et flux de trésorerie futurs prévus;*
- les mesures futures prévues des organismes de réglementation;*
- la restructuration d'entreprise future prévue;*
- les distributions futures prévues aux porteurs de parts et leur assujettissement à l'impôt;*
- la trésorerie disponible prévue à des fins de distribution.*

*Bien que le fonds les considère comme raisonnables compte tenu des renseignements disponibles à la date à laquelle ils sont présentés et des procédés utilisés pour les formuler, ces énoncés prospectifs ne garantissent nullement le rendement à venir et le lecteur est prié de faire preuve de prudence en ne s'y fiant pas outre mesure. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés en question. Les hypothèses importantes visent notamment : l'offre et la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel (« LGN »), les prix du pétrole brut, du gaz naturel et des LGN, les taux de change prévus, l'inflation, les taux d'intérêt, la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de construction de pipelines, la fiabilité d'exploitation, les approbations de projets par les clients, le maintien de l'appui des projets du fonds et leur approbation par les organismes de réglementation, les dates prévues de mise en service et les conditions météorologiques. Les hypothèses portant sur l'offre et la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, ainsi que sur les prix de ces marchandises, sont au cœur même de tous les énoncés prospectifs. Ces facteurs sont pertinents quel que soit l'énoncé prospectif puisqu'ils peuvent avoir des incidences sur les niveaux actuels et futurs de demande des services du fonds. De la même manière, les taux de change, d'inflation et d'intérêt influent sur les milieux économiques et commerciaux dans lesquels le fonds évolue et peuvent avoir une incidence sur les niveaux de demande des services du fonds ainsi que sur les coûts des intrants, ce qui fait qu'ils sont inhérents à tous les énoncés prospectifs. En raison de l'interdépendance et de la corrélation entre ces facteurs macroéconomiques, les répercussions d'une hypothèse sur un énoncé prospectif ne peuvent être établies avec certitude, surtout en ce qui a trait au bénéfice prévu et aux montants par part correspondants ou aux distributions futures estimatives. Les hypothèses les plus pertinentes associées aux énoncés prospectifs à l'égard de projets en chantier, notamment les dates d'entrée en service envisagées et les dépenses en immobilisations prévues, comprennent, entre autres, la disponibilité et le prix de la main-d'œuvre et des matériaux de construction de pipelines, les conséquences de l'inflation sur les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux, les effets des taux d'intérêt sur les coûts des emprunts, et l'incidence des conditions météorologiques ainsi que des approbations par les clients et les organismes de réglementation sur les calendriers des travaux.*

*Les énoncés prospectifs du fonds sont assujettis à divers risques et incertitudes au sujet du rendement d'exploitation, des paramètres de la réglementation, du degré d'approbation et de soutien du projet, des conditions météorologiques, de la conjoncture, de la concurrence, des taux de change, du prix des marchandises et de l'offre et de la demande de marchandises, notamment, mais sans s'y limiter, aux risques et incertitudes dont il est question dans le présent rapport de gestion et dans d'autres documents*

déposés par le fonds auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Il est impossible d'établir avec précision l'incidence de l'un ou l'autre de ces risques, incertitudes ou énoncés prospectifs particuliers puisqu'ils sont interdépendants et que l'orientation future du fonds dépend de l'évaluation faite par la direction de l'ensemble des renseignements connus à un moment ou à un autre. Sauf dans la mesure prévue par la loi, le fonds n'est pas tenu d'actualiser ou de réviser publiquement un énoncé prospectif présenté dans les pages du présent rapport de gestion ou autrement, que ce soit à la lumière de nouveaux éléments d'information, de nouveaux faits, ou pour quelque autre motif que ce soit. Tous les énoncés prospectifs subséquents, communiqués par écrit ou de façon verbale, et attribuables au fonds ou à des personnes agissant en son nom, sont dans leur totalité conditionnels aux mises en garde qui précèdent.

### **MESURES NON CONFORMES AUX PCGR**

Le présent rapport de gestion renferme des références à la trésorerie disponible à des fins de distribution. La trésorerie disponible à des fins de distribution représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts de fiducie et les parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT »), de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Le fonds juge cette mesure importante pour les porteurs de parts, puisque son objectif est de leur procurer une trésorerie distribuable prévisible. Le lecteur est prié de consulter le rapprochement de la trésorerie disponible à des fins de distribution à la page 7. La trésorerie disponible à des fins de distribution n'est pas une mesure ayant une valeur normalisée au titre des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») et elle n'est pas considérée comme une mesure de calcul conforme aux PCGR du Canada. Par conséquent, cette mesure ne saurait être comparée aux mesures de même nature présentées par d'autres émetteurs.

### **DESCRIPTION ET OBJECTIF DU FONDS**

Le fonds est une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie aux termes d'un acte de fiducie en vertu des lois de la province de l'Alberta. Le fonds est administré par Enbridge Management Services Inc. (« EMSI » ou encore le « gérant » ou l'« administrateur »), filiale en propriété exclusive d'Enbridge Inc. (« Enbridge »). Le fonds détient le réseau de la Saskatchewan, une participation de 50 % dans Alliance Pipeline Limited Partnership (« Alliance Canada »), ainsi qu'une participation de 50 % dans NRGreen Power Limited Partnership (« NRGreen ») et des participations dans trois projets éoliens dans l'Ouest canadien (collectivement, le « secteur Énergie verte »).

L'objectif du fonds est d'assurer des distributions prévisibles de la trésorerie distribuable grâce à des investissements dans des infrastructures énergétiques et d'augmenter, de façon raisonnable, le montant des distributions en trésorerie par part.

### **ALLIANCE CANADA**

	Trimestres terminés les	
	31 mars	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2010</b>	2009
Produits d'exploitation	<b>56,1</b>	54,0
Bénéfice	<b>14,5</b>	14,5

Le réseau d'Alliance est un réseau pipelinier de 3 000 kilomètres (« km ») conçu pour acheminer 1 325 millions de pieds cubes (« Mpi<sup>3</sup> ») par jour de gaz naturel provenant du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'Alberta vers des points de livraison situés dans la région de Chicago, en Illinois. Le fonds détient 50 % d'Alliance Canada, qui est la partie canadienne de la canalisation principale du réseau d'Alliance courant sur quelque 1 560 km à partir d'un endroit situé près de Gordondale, en Alberta, et raccordé à Alliance US à la frontière canado-américaine près de Carnduff, en Saskatchewan. Alliance Canada comprend en outre les canalisations latérales du réseau d'Alliance en Alberta et en Colombie-Britannique ainsi que les installations connexes.

Alliance Canada a conclu avec ses expéditeurs des contrats de services de transport (« CST ») visant la presque totalité de sa capacité de transport garantie disponible. Les CST d'Alliance Canada sont conçus pour produire des droits suffisants afin de recouvrer les coûts engagés prudemment pour la prestation

des services, y compris l'exploitation et l'entretien, l'amortissement, les impôts sur les bénéfices, le coût de l'endettement et le rendement permis sur les capitaux propres de 11,26 % après impôts en fonction d'un ratio d'endettement réputé de 70/30. Le terme initial de ces ententes tombe en 2015, exception faite d'une tranche de 1,5 % de la capacité garantie échéant en mars 2010 et actuellement remise sur le marché.

À 56,1 M\$, les produits d'exploitation d'Alliance Canada pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 sont de 2,1 M\$ supérieurs à ce qu'ils étaient au trimestre correspondant de 2009 en raison de l'augmentation des droits de transport garanti, qui sont passés de 0,863 \$/Mpi<sup>3</sup> à 0,894 \$/Mpi<sup>3</sup> le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans le contexte d'un modèle fondé sur le coût du service comme celui à l'intérieur duquel évolue Alliance Canada, les hausses des frais d'exploitation entraînent les produits à leur suite. Les frais d'exploitation et d'entretien pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 sont supérieurs à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent compte tenu d'une plus grande activité de vérification de l'intégrité des pipelines, notamment de la prise de mesures correctives au franchissement d'une rivière, ainsi que d'une hausse des frais de dotation en personnel, de réparation du matériel et d'entretien.

Le bénéfice d'Alliance Canada pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 est identique à celui inscrit au trimestre correspondant de 2009 du fait que le recul du rendement des capitaux propres attribuable à l'amortissement de la base d'investissement d'Alliance Canada est compensé par le relèvement de la provision d'impôts sur les bénéfices. Il n'est pas prévu que le taux servant à calculer le rendement des capitaux propres change, mais la base d'investissement servant au calcul de ce taux, elle, variera au fil du temps en fonction de l'amortissement. Le relèvement de la provision d'impôts sur les bénéfices réputés est surtout le fait du recul des déductions liées aux charges admissibles de dépenses d'immobilisations.

## RÉSEAU DE LA SASKATCHEWAN

	Trimestres terminés les 31 mars	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2010</b>	2009
Produits d'exploitation	<b>18,6</b>	17,2
Bénéfice	<b>4,9</b>	4,2

Le réseau de la Saskatchewan est un regroupement de quatre réseaux d'oléoducs servant au transport de liquides et de pétrole brut : le réseau de collecte de la Saskatchewan et les réseaux pipeliniers de Westspur, de Weyburn et de Virден. Le total de toutes ces ramifications s'étend sur 356 km pour ce qui est de la canalisation principale et sur 1 900 km à l'égard des canalisations de collecte. Les capacités vont de 37 000 barils par jour (« b/j ») à 255 000 b/j.

Les ententes de tarification pour le réseau de collecte de la Saskatchewan et le réseau de Westspur sont conçues de façon à procurer des droits suffisants pour recouvrer les frais d'exploitation, l'amortissement, les intérêts débiteurs réputés, les impôts sur les bénéfices réputés, un rendement de la base tarifaire et une provision au titre des frais d'administration. Le taux pour le calcul du rendement des capitaux propres ne devrait pas changer. Cependant, la base tarifaire servant à calculer le rendement des capitaux propres variera en fonction de l'amortissement, ainsi que des nouveaux investissements de maintien et des dépenses en immobilisations affectées aux améliorations de même qu'aux agrandissements. Les droits des réseaux de Weyburn et de Virден sont calculés en fonction des précédents historiques ou des ententes conclues avec les clients, ou les deux, et ils sont mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des conditions du marché au besoin. Par conséquent, le bénéfice des réseaux de Weyburn et de Virден rend compte des droits produits moins les coûts engagés.

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 ont augmenté de 1,4 M\$ comparativement au trimestre correspondant de 2009. Les produits d'exploitation des quatre pipelines constituant le réseau de la Saskatchewan ont été supérieurs à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits d'exploitation du réseau de collecte de la Saskatchewan et du réseau de Westspur rendent compte de la récupération du coût du service, ce qui signifie qu'une augmentation des frais se traduit par une hausse des produits. La hausse des dépenses en immobilisations et des frais

d'exploitation, à l'origine de l'accroissement des produits d'exploitation, est le résultat de la croissance du réseau et des raccordements de clients. Les produits d'exploitation du réseau de Weyburn pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 ont profité du relèvement des prix du pétrole à la vente et à la réévaluation des stocks de pétrole d'allocation comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le bénéfice du réseau de la Saskatchewan pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 a augmenté de 0,7 M\$ comparativement au trimestre correspondant de 2009. Cette progression est surtout attribuable au réseau de Weyburn, qui a profité de l'accroissement des prix du pétrole à la vente et à la réévaluation des stocks de pétrole d'allocation au cours du trimestre.

<b>ÉNERGIE VERTE</b>	Trimestres terminés les	
	31 mars	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2010</b>	2009
Produits d'exploitation	<b>2,6</b>	3,5
Bénéfice	<b>0,9</b>	1,8

Le secteur Énergie verte comprend la participation du fonds dans trois projets éoliens, soit une participation de 50 % dans le projet SunBridge en Saskatchewan, ainsi qu'une participation de 33 % dans chacun des projets Magrath et Chin Chute dans le sud de l'Alberta. Ensemble, les trois projets éoliens sont en mesure de produire 71 mégawatts (« MW ») d'électricité. L'électricité qu'ils produisent est vendue selon les modalités prévues dans des conventions d'achat d'électricité à long terme. De plus, le secteur Énergie verte englobe la participation de 50 % du fonds dans NRGreen, qui exploite quatre installations de récupération de chaleur résiduelle non réglementées le long du pipeline d'Alliance. Ces installations captent la chaleur résiduelle produite par les turbines à gaz aux stations de compression d'Alliance Canada et la transforment en énergie électrique qui est ensuite vendue selon les modalités prévues dans des conventions d'achat à long terme.

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 ont diminué de 0,9 M\$ comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, alors qu'il avait été tenu compte d'un gain hors caisse non réalisé de 1,0 M\$, ce qui n'a pas été le cas au premier trimestre de 2010. Le gain en question était attribuable à des instruments dérivés qui ont servi à fixer le prix de l'énergie d'un des projets éoliens et qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures aux fins comptables. Au quatrième trimestre de 2009, le fonds a conclu un swap compensatoire des tarifs d'électricité dont les modalités sont semblables au swap d'origine qui n'avait pas auparavant été désigné en tant que couverture, ce qui a permis d'amenuiser les écarts de bénéfice en rapport avec des instruments dérivés non admissibles au trimestre en cours.

Sans tenir compte du gain hors caisse non réalisé sur instruments dérivés de la période précédente, les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 ont augmenté de 0,1 M\$. Cette augmentation rend compte d'une hausse des produits d'exploitation de NRGreen, contrebalancée par une baisse de ceux pour les projets éoliens du fonds. En dépit d'interruptions d'exploitation non prévues au premier trimestre de 2010, les installations de NRGreen ont connu une plus grande disponibilité opérationnelle comparativement au trimestre correspondant de 2009 alors que des interruptions d'exploitation non prévues étaient survenues aux quatre installations de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen en raison de températures extrêmement froides en Saskatchewan. À la suite des interruptions de 2009, des ouvrages de protection contre les rigueurs de l'hiver ont été entrepris pour régler de tels problèmes opérationnels liés aux conditions météorologiques. La diminution des produits d'exploitation des projets éoliens au premier trimestre de 2010 comparativement au trimestre correspondant de 2009 est surtout le résultat de la baisse du régime des vents, qui a touché tous les projets éoliens en Amérique du Nord et qui a entraîné une plus faible production d'électricité par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le recul de 0,9 M\$ des produits d'exploitation décrit ci-dessus a causé une régression du même ordre du bénéfice d'un trimestre à l'autre.

<b>ACTIVITÉS NON SECTORIELLES</b>	Trimestres terminés les	
	31 mars	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2010</b>	2009
Total des coûts	<b>(16,7)</b>	(17,2)

Les coûts liés au secteur Activités non sectorielles comprennent les distributions versées sur les parts privilégiées d'ECT, filiale du fonds, les frais de financement des activités non sectorielles, les primes, les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs ainsi que les frais de gestion et d'administration.

Les coûts liés au secteur Activités non sectorielles se sont établis à 16,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, en regard des 17,2 M\$ inscrits pour le trimestre correspondant de 2009. La diminution s'explique surtout par la baisse de la charge d'impôts au premier trimestre de l'exercice en cours, attribuable à de plus fortes déductions de l'intérêt des filiales à l'égard des dettes intersociétés.

### **SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

Au 31 mars 2010, à l'exclusion des facilités de crédit sans droit de recours garanties par ses sociétés affiliées en exploitation, le fonds disposait d'une capacité inutilisée disponible de 70,0 M\$ sur un montant total de 300,0 M\$ de facilités de crédit consenties et confirmées. Le fonds conserve un prospectus préalable à jour auprès de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières au Canada qui lui donne un accès immédiat aux marchés financiers publics canadiens, sous réserve des conditions qui prévalent sur ces marchés. Avec les facilités de crédit consenties et confirmées et le financement de la dette envisagé sur les marchés financiers, les flux de trésorerie d'exploitation devraient suffire à répondre aux besoins prévus du fonds en ressources en capital et en liquidités.

En mars 2010, Alliance Canada a annulé la facilité d'exploitation non garantie de 365 jours qui lui permettait d'emprunter 20 M\$ US à Alliance Pipeline L.P., une entité affiliée. Aucun montant n'a jamais été prélevé sur cette facilité.

Au 31 mars 2010, la trésorerie du fonds, soit 38,6 M\$, comprenait un montant de 34,2 M\$ détenu en fiducie par Alliance Canada, conformément aux dispositions de financement prises avec cette dernière.

#### **Activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 23,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, pour un recul de 12,9 M\$ comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette différence est principalement le résultat de la variation de l'actif et du passif d'exploitation.

#### **Activités d'investissement**

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint 13,5 M\$, soit 9,5 M\$ de plus que le montant inscrit à la période correspondante de l'exercice précédent. Pour la plus grande partie, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pendant le trimestre terminé le 31 mars 2010 ont trait aux travaux de construction en rapport avec la deuxième étape de l'agrandissement du réseau de la Saskatchewan. Des projets d'amélioration sont également en cours à Alliance Canada et à NRGreen. Dans ces deux secteurs, les dépenses portent surtout sur des améliorations locatives au siège social dans le premier cas et sur les coûts pour mener à terme les ouvrages de protection contre les rigueurs de l'hiver dans le second.

#### **Activités de financement**

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement comprennent les distributions mensuelles aux porteurs de parts de fiducie et les variations du solde impayé des facilités de crédit. Ces flux de trésorerie ont été supérieurs de 38,0 M\$, ce qui a été à l'origine d'un montant de 10,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 alors que le fonds présentait des prélèvements nets de 21,2 M\$ sur ses facilités de crédit et avait remboursé 0,3 M\$ sur ses facilités de

crédit sans droit de recours. Au premier trimestre de 2009, le fonds avait effectué des remboursements nets de 10,5 M\$ sur ses facilités de crédit et de 6,9 M\$ sur celles sans droit de recours. Les prélèvements sur les facilités de crédit du fonds pendant le trimestre terminé le 31 mars 2010 ont principalement servi à financer la deuxième étape de l'agrandissement du réseau de la Saskatchewan.

## TRÉSORERIE DISPONIBLE À DES FINS DE DISTRIBUTION

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les	
	2010	2009
		31 mars
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>23,6</b>	36,5
Ajouter (soustraire) :		
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT <sup>2</sup>	<b>11,0</b>	11,0
Investissements de maintien d'Alliance Canada <sup>3</sup>	<b>(0,6)</b>	(0,5)
Autres fonds non répartis d'Alliance Canada <sup>4</sup>	<b>(10,7)</b>	(11,1)
Fonds non répartis du secteur Énergie verte <sup>4</sup>	<b>(0,3)</b>	(0,5)
Investissements de maintien du réseau de la Saskatchewan <sup>3</sup>	<b>(1,0)</b>	(0,4)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation durant la période <sup>5</sup>	<b>2,0</b>	(12,5)
<b>Trésorerie disponible à des fins de distribution <sup>1</sup></b>	<b>24,0</b>	22,5
La trésorerie disponible à des fins de distribution est constituée de ce qui suit :		
Distributions d'Alliance Canada	<b>18,0</b>	17,9
Bénéfice d'exploitation du réseau de la Saskatchewan avant l'amortissement et la désactualisation	<b>10,0</b>	9,1
Investissements de maintien du réseau de la Saskatchewan	<b>(1,0)</b>	(0,4)
Distributions du secteur Énergie verte	<b>1,7</b>	0,9
Frais de gestion et d'administration du secteur Activités non sectorielles	<b>(2,3)</b>	(2,3)
Autres produits du secteur Activités non sectorielles	<b>–</b>	0,1
Intérêts débiteurs du secteur Activités non sectorielles	<b>(2,5)</b>	(2,7)
Impôts sur les bénéfices exigibles du secteur Activités non sectorielles	<b>0,1</b>	(0,1)
<b>Trésorerie disponible à des fins de distribution <sup>1</sup></b>	<b>24,0</b>	22,5
Distributions déclarées sur les parts privilégiées d'ECT	<b>10,95</b>	10,95
Distributions déclarées sur les parts de fiducie	<b>9,97</b>	9,97
<b>Distributions en trésorerie déclarées</b>	<b>20,92</b>	20,92

<sup>1</sup> Le lecteur est prié de consulter la section sur les mesures non conformes aux PCGR à la page 3.

<sup>2</sup> La trésorerie disponible à des fins de distribution ci-dessus est comparée aux distributions totales, y compris les distributions sur les parts privilégiées d'ECT. Puisque les parts privilégiées d'ECT sont traitées à titre de dette conformément aux PCGR du Canada, les distributions étant déduites du bénéfice, les distributions sur les parts privilégiées d'ECT ont été rajoutées aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

<sup>3</sup> Les investissements de maintien réduisent la trésorerie disponible à des fins de distribution puisqu'ils sont financés à même les fonds provenant de l'exploitation.

<sup>4</sup> Les fonds non répartis ou distribués par Alliance Canada et le secteur Énergie verte rendent compte des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de ces secteurs qui ne sont pas distribués au fonds ou des distributions en excédent du bénéfice de la période. Bien que la trésorerie découlant de l'exploitation soit consolidée proportionnellement et incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du fonds, elle n'est pas disponible à des fins de distribution par le fonds jusqu'à ce qu'elle soit reçue d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte. Les fonds non répartis par Alliance Canada et le secteur Énergie verte comprennent les réserves au titre du service de la dette, les dépenses en immobilisations et d'autres liquidités requises pour financer le fonds de roulement ou d'autres besoins de ces secteurs.

<sup>5</sup> La variation de l'actif et du passif d'exploitation durant la période rend compte de la variation du fonds de roulement hors trésorerie lié aux activités d'exploitation. La variation a été rajoutée à la trésorerie disponible à des fins de distribution puisque des fluctuations du fonds de roulement sont prévues pendant chaque période et qu'elles n'indiquent pas de variations dans la trésorerie qui sera distribuée.

Ainsi qu'en fait état le tableau qui précède, la trésorerie disponible à des fins de distribution représente les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tirés des entreprises sous-jacentes du fonds moins les déductions pour les investissements de maintien, les frais de gestion et d'administration du fonds, les charges d'intérêts du secteur Activités non sectorielles, les impôts qui s'appliquent et les autres réserves établies par le gérant.

Le montant de trésorerie disponible à des fins de distribution établi plus haut représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts de fiducie et sur les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, les distributions en trésorerie déclarées représentaient 87,2 % de la trésorerie disponible à des fins de distribution, comparativement à 93,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

## ANALYSE DES DISTRIBUTIONS EN TRÉSORERIE DÉCLARÉES

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	23,6	36,5
Bénéfice	3,6	3,3
Distributions en trésorerie déclarées sur les parts de fiducie <sup>1</sup>	10,0	10,0
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en trésorerie déclarées	13,6	26,5
Insuffisance du bénéfice sur les distributions en trésorerie déclarées	(6,4)	(6,7)

<sup>1</sup> Le présent rapprochement ne tient pas compte des distributions sur les parts privilégiées d'ECT puisque ces distributions réduisent le bénéfice calculé selon les PCGR du Canada.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été supérieurs de 13,6 M\$ (26,5 M\$ en 2009) aux distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de fiducie. Cet excédent représente la trésorerie réservée pour les remboursements de la dette, le financement du fonds de roulement et les investissements de maintien ainsi que la trésorerie conservée par les coentreprises.

Le bénéfice a été inférieur de 6,4 M\$ aux distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de fiducie pour le trimestre terminé le 31 mars 2010. Les distributions devraient continuer d'être supérieures au bénéfice et représentent en partie un remboursement de capital pour les porteurs de parts (notamment les porteurs de parts privilégiées d'ECT). Conformément aux PCGR du Canada, le bénéfice rend compte d'éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des frais de financement reportés, ainsi que l'amortissement et les variations des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition, aucun de ces éléments n'influant sur les flux de trésorerie. L'amortissement ne représente pas nécessairement le coût du maintien d'une capacité productive et, par conséquent, les fonds requis à des fins d'entretien pourraient être inférieurs à la dotation à l'amortissement.

## FAITS NOUVEAUX ET PERSPECTIVES

### Restructuration proposée

En mars 2010, le fonds a annoncé que le conseil d'administration d'ECT, qui surveille la gouvernance du fonds, avait approuvé un plan d'arrangement pour la restructuration du fonds et recommande aux porteurs de parts qu'ils approuvent aussi ce plan à l'assemblée annuelle du fonds le 3 mai 2010. L'approbation du conseil a suivi l'examen, par un comité de fiduciaires indépendants d'ECT et de conseillers, du plan d'arrangement initialement proposé en novembre 2009 par EMSI, l'administrateur du fonds. La restructuration proposée au titre du plan d'arrangement prévoit l'échange, par les porteurs de parts publics, des parts de fiducie qu'ils détiennent et qui représentent collectivement une participation économique de 28 % dans le fonds, ainsi que d'une partie de la participation d'Enbridge dans le fonds, sur la base d'une part contre une action d'Enbridge Income Fund Holdings Inc. (« EIFH »), une société par actions canadienne imposable. L'examen de la proposition initiale a mené à l'élimination d'un petit paiement en espèces unique prévu à l'origine en échange des parts du fonds détenues par les porteurs de parts.

La restructuration proposée doit être approuvée par les porteurs de parts et les organismes de réglementation, selon le cas. Si approuvé, le plan d'arrangement entrerait en vigueur avant la fin de 2010, ce qui permettrait d'éviter les répercussions de la mise en application, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la législation fiscale visant les entités intermédiaires de placement déterminées (« EIPD »). Selon le plan d'arrangement approuvé par le conseil d'administration d'ECT, la restructuration proposée ferait en sorte que le fonds cesserait d'être une EIPD et ne serait pas assujéti à l'impôt sur les EIPD.

### **Accroissement de la capacité du réseau de la Saskatchewan**

La deuxième étape du projet d'accroissement de la capacité du réseau de la Saskatchewan compte trois chantiers distincts en différents endroits où il existe des contraintes de capacité. Le projet d'agrandissement du réseau de collecte de la Saskatchewan à Benson comprend des modifications au terminal, des améliorations aux pompes et l'installation de nouveaux tuyaux. Le projet d'agrandissement du réseau de Westspur allant de Bryant à Steelman prévoit l'installation d'un nouvel oléoduc ainsi que des améliorations du côté station et terminal. Enfin, le projet de conversion des LGN au brut à Steelman prévoit la transformation d'une canalisation existante en vue du transport de pétrole brut plutôt que de LGN sur le réseau de Westspur ainsi que l'ajout d'un pipeline de LGN et d'une station de pompage sur le réseau de collecte de la Saskatchewan, ainsi que la transformation d'un oléoduc existant qui permettra l'acheminement de LGN de l'usine de traitement de gaz de BP à Steelman jusqu'à la canalisation de LGN à Alida, toujours en Saskatchewan. Collectivement, tous ces projets devraient augmenter la capacité des oléoducs sur l'ensemble du réseau de quelque 125 000 b/j à un coût approximatif de 120 M\$.

Au 31 mars 2010, des dépenses en immobilisations d'environ 28 M\$ avaient été engagées en rapport avec la deuxième étape de l'agrandissement. Le ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan a donné son aval pour les composantes du projet qu'il réglemente, et des demandes ont été déposées auprès de l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») pour les composantes du projet qui sont du ressort de cet organisme de réglementation et à l'égard desquelles une réponse est attendue sous peu. Sous réserve de l'obtention des approbations requises de la part de l'ONÉ, la mise en chantier est prévue pour le deuxième trimestre de 2010 en ce qui a trait aux composantes restantes du projet. Il est actuellement prévu que les travaux sur les trois chantiers de la deuxième étape de l'agrandissement du réseau de la Saskatchewan devraient être terminés au quatrième trimestre de 2010.

### **Déversement de pétrole brut sur le pipeline de Virden**

Le 1<sup>er</sup> avril 2010, le fonds a été informé d'un déversement mineur de pétrole brut à partir d'un tuyau de collecte d'un diamètre de six pouces sur le pipeline de Virden du réseau de la Saskatchewan. L'acheminement de produits y a aussitôt été interrompu et des équipes d'intervention d'urgence ont été dépêchées sur les lieux. Le déversement a été circonscrit et le pipeline demeure inactif alors que des mesures correctives sont prises sur place. Le fonds s'attend que les coûts de nettoyage associés à cet incident puissent être recouverts par la voie des assurances, déduction faite des franchises habituelles à payer. La coupure du reste du réseau du tuyau de collecte d'un diamètre de six pouces n'a aucune incidence importante sur le bénéficiaire et l'expéditeur touché peut transporter les produits par camion jusqu'au terminal de Virden à Cromer, au Manitoba, pendant la prise des mesures correctives.

### **Service de réception à des points de collecte d'Alliance Canada**

En 2009, Alliance Canada a signé des ententes avec des expéditeurs possibles pour des raccordements à trois nouveaux points de réception, deux dans le nord-est de la Colombie-Britannique et le troisième dans le nord-ouest de l'Alberta, prévoyant une capacité initiale de 42 Mpi<sup>3</sup>/j. Au cours du premier trimestre de 2010, Alliance Canada a été autorisée par l'ONÉ à effectuer les raccordements aux deux nouveaux points de réception dans le nord-est de la Colombie-Britannique. En mars 2010, les travaux de construction ont commencé à ces deux endroits et sont maintenant terminés à un des deux chantiers, où du gaz ne devrait pas commencer à être reçu avant le troisième trimestre de 2010, moment où la construction du pipeline de raccordement devrait être menée à terme. La construction du troisième point de réception, dans le nord-ouest de l'Alberta, a pour sa part commencé en avril 2010.

### **Activités d'expansion d'entreprise**

Postérieurement au 31 mars 2010, le conseil d'administration d'ECT a autorisé EMSI, en sa qualité de gérant du fonds, à rechercher des occasions de croissance liées à l'expansion des infrastructures du

fonds en Saskatchewan en vue de faire face à la production croissante découlant de la mise en valeur de la formation de Bakken et à engager des frais d'expansion d'entreprise précoces au nom du fonds, jusqu'à concurrence de 7,2 M\$. À cet égard, les administrateurs indépendants d'ECT ont approuvé l'acquisition par le fonds, auprès d'une société affiliée à Enbridge, d'une occasion d'expansion connexe au coût d'environ 4,3 M\$.

## **ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

### **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

En 2009, l'ONÉ a publié un rapport sur les questions financières associées à la cessation d'exploitation des pipelines et a fixé un but pour les pipelines réglementés en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, lorsque requis, soit de commencer à mettre de côté des fonds pour la cessation d'exploitation au plus tard à la fin de mai 2014. En mars 2010, l'ONÉ a produit un rapport révisant certaines « hypothèses de base » et faisant en sorte que les grandes sociétés pipelinères, dont Alliance Canada, soient tenues de déposer des estimations des coûts de cessation d'exploitation d'ici mai 2011. L'ONÉ exige de ces grandes sociétés, dont Alliance Canada, qu'elles présentent, d'ici mai 2012, le processus qu'elles se proposent d'adopter pour la collecte et la mise de côté des fonds liés à la cessation d'exploitation. Dans les deux cas, les documents déposés devront être approuvés par l'ONÉ et résulteront en des augmentations des droits de transport d'un montant qui demeure incertain à ce jour. À l'heure actuelle, le fonds n'a inscrit aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans les états financiers consolidés pour Alliance Canada et de certains autres actifs puisque le moment et l'envergure de cette mise hors service ne peuvent être établis. Cependant, si le plan d'action de l'ONÉ devait permettre une estimation raisonnable des montants de telles obligations à des fins comptables, ils seront constatés dans les états financiers de périodes ultérieures.

## **FUTURES MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Normes internationales d'information financière (« IFRS »)**

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé en février 2008 que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les IFRS pour les états financiers intermédiaires et annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, y compris les états financiers comparatifs pour 2010.

Enbridge, qui inclut le fonds dans son projet de conversion aux IFRS, s'y est préparée par la voie de l'élaboration de politiques comptables conformes aux IFRS et de modèles d'informations à présenter dans les états financiers, du recensement des écarts de comptabilité ainsi que de la conception et de la mise en œuvre de solutions systémiques et de modifications aux processus pour dresser les états des données comparatives en 2010 et assurer la conversion durable aux IFRS en 2011.

### Comptabilisation et présentation de l'information

À ce jour, Enbridge a élaboré des politiques comptables détaillées conformes aux IFRS pour le fonds. Les politiques comptables conformes aux IFRS diffèrent, à certains égards, des politiques comptables actuellement utilisées par le fonds. Les écarts les plus importants devraient avoir des répercussions dans les secteurs suivants :

- immobilisations corporelles;
- passifs liés à la mise hors service (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations);
- dépréciation.

Le projet de l'International Accounting Standards Board (« IASB ») sur les activités à tarifs réglementés est suivi de près pour en déterminer les conséquences possibles sur le fonds. L'exposé-sondage sur les activités à tarifs réglementés que l'IASB a publié en juillet 2009 permettrait au fonds de continuer d'appliquer, en le modifiant quelque peu, le traitement comptable propre aux activités à tarifs réglementés. Il n'est pas possible de délimiter avec certitude la portée des changements à la comptabilité des activités à tarifs réglementés du fonds tant que la norme définitive n'est pas rendue publique. Même si le projet sur les activités à tarifs réglementés a connu du retard, il est prévu que l'IASB fournira à ce sujet des indications quant à l'orientation envisagée au cours du deuxième trimestre de 2010.

L'adoption des IFRS est régie par les IFRS 1. Le fonds a choisi les exemptions facultatives au titre des IFRS 1, lesquelles sont pratiques et à l'origine de la présentation de l'information la plus pertinente au moment de la conversion aux IFRS 1. Le principal résultat des exemptions choisies est l'application prospective de certains écarts par rapport aux IFRS, réduisant ainsi au minimum les ajustements au bilan d'ouverture en application des IFRS. Il est prévu que l'IASB produise une exemption au titre des IFRS 1 qui permettrait au fonds d'utiliser la valeur comptable des immobilisations corporelles à tarifs réglementés, telle qu'elle est calculée en application des PCGR du Canada, en tant que coût réputé en application des IFRS à la date de leur adoption. Cela permettrait de réduire les changements visant les immobilisations corporelles au moment de l'adoption, et si cette exemption est offerte, le fonds se propose de s'en prévaloir. Des modèles d'informations à présenter dans les états financiers en application des IFRS sont en cours d'élaboration pour le fonds.

#### Incidences quantitatives

Le fonds suit les principes comptables s'appliquant aux activités à tarifs réglementés, conformément aux PCGR du Canada, pour une partie importante de ses activités commerciales. Jusqu'à ce que l'IASB décide des principes comptables à respecter au titre des IFRS pour les activités à tarifs réglementés, il n'existe aucun moyen de cerner les incidences quantitatives de l'adoption des IFRS.

#### Systèmes informatiques et procédés commerciaux

En janvier 2010, des modifications aux procédés et aux systèmes informatiques ont été adoptées et permettront de recueillir les données requises pour la présentation à des fins comparatives de l'information financière de 2010 en application des IFRS. Enbridge a en outre élaboré des procédés permettant d'obtenir le bilan d'ouverture de 2010 du fonds en application des IFRS, et elle travaille à de nouveaux procédés, en plus de façonner des solutions systémiques, afin de produire de l'information financière trimestrielle conforme aux IFRS à des fins de comparaison.

Enbridge a trouvé des solutions systémiques qui seront mises en œuvre en 2011 à l'appui de changements durables en application des IFRS après la conversion. Les changements devant être apportés aux procédés en vue d'une conversion durable aux IFRS à compter de 2011 ont été repérés, et en 2010, la conception des procédés et la formation devraient être menées à terme. Les incidences connexes sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que sur les contrôles et procédures de communication de l'information devraient être déterminées en 2010.

#### Formation et communication

Enbridge dispose d'un plan exhaustif de formation du personnel à l'interne qui sera touché par la conversion aux IFRS. La formation a commencé en 2009 et se poursuivra tout au long de 2010. Il y a en outre la rédaction d'un plan de communication hors société qui sera adapté en fonction de la nature et de l'ampleur des changements prévus aux états financiers en application des IFRS.

#### Activités commerciales

Les répercussions de la conversion aux IFRS sur les clauses restrictives et les activités de couverture du fonds ont été examinées, et la conversion ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ces activités ni sur les exigences à leur égard.

Le moment prévu des principales activités déterminées ci-dessus pourrait changer avant la date de conversion aux IFRS en raison de modifications à la réglementation, de l'évolution des conditions économiques ou d'autres facteurs ainsi que de l'adoption de nouvelles normes comptables ou de modifications aux normes existantes, notamment celles dont il est question plus haut ou d'autres.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par part)</i>	2010		2009				2008			
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2		
Produits d'exploitation	<b>77,3</b>	83,4	79,4	77,3	74,7	83,7	72,2	72,4		
Bénéfice	<b>3,6</b>	3,6	2,7	3,4	3,3	4,8	4,9	4,6		
Bénéfice par part (de base et dilué)	<b>0,10</b>	0,10	0,08	0,10	0,10	0,14	0,14	0,13		
Distributions en trésorerie déclarées <sup>1</sup>	<b>20,9</b>	20,9	20,9	20,9	20,9	18,7	18,7	20,1		

<sup>1</sup> Distributions en trésorerie déclarées sur les parts de fiducie et sur les parts privilégiées d'ECT.

Les principaux éléments ayant influé sur les données financières trimestrielles s'établissent comme suit :

- Au quatrième trimestre, les produits d'exploitation des entités à tarifs réglementés du fonds, dont Alliance Canada, le réseau de Westspur et le réseau de collecte de la Saskatchewan, sont habituellement plus élevés qu'aux autres trimestres du fait de l'accroissement des recouvrements du coût du service. Le calendrier des travaux d'entretien d'Alliance Canada et du réseau de la Saskatchewan comporte certains écarts saisonniers qui sont habituellement à l'origine de la mise en branle d'un plus grand nombre de projets d'entretien au second semestre.
- Les distributions en trésorerie ont augmenté en 2009 avec la hausse des distributions mensuelles qui sont passées de 0,086 \$ par part à 0,096 \$ par part. Cette augmentation des distributions a été à l'origine d'un relèvement des primes et des distributions sur les parts privilégiées d'ECT, ce qui a entraîné une baisse du bénéfice en 2009.
- Au deuxième trimestre de 2008, les distributions mensuelles sur les parts de fiducie du fonds et sur les parts privilégiées d'ECT ont augmenté et sont passées de 0,08 \$ par part à 0,086 \$ par part, avec prise d'effet au moment du paiement des distributions aux porteurs de parts inscrits le 31 mai 2008. Une distribution spéciale de 0,024 \$ par part a de plus été versée aux porteurs inscrits le 31 mai 2008.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### Données sur les parts en circulation

### Nombre de parts en circulation

Parts de fiducie	34 625 000
Parts privilégiées d'ECT	38 023 750

Les données sur les titres en circulation sont présentées au 3 mai 2010.

**FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION**<sup>1</sup>

	Trimestres terminés les	
	31 mars	
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)</i>	<b>2010</b>	2009
Volume de débit quotidien moyen		
Alliance Canada <sup>2</sup> (en millions de pieds cubes par jour)	<b>1 680,0</b>	1 690,0
Réseau de la Saskatchewan <sup>3</sup> (en milliers de barils par jour)		
Réseau de Westspur	<b>193,2</b>	199,7
Réseau de collecte de la Saskatchewan	<b>132,7</b>	137,6
Réseau de Weyburn	<b>35,0</b>	35,1
Réseau de Virden	<b>19,2</b>	19,3
Énergie verte <sup>2</sup> (en milliers de mégawattheures produits)	<b>95,8</b>	96,2
Bénéfice		
Alliance Canada	<b>14,5</b>	14,5
Réseau de la Saskatchewan	<b>4,9</b>	4,2
Énergie verte	<b>0,9</b>	1,8
Activités non sectorielles	<b>(16,7)</b>	(17,2)
Bénéfice total	<b>3,6</b>	3,3
Bénéfice par part (en dollars par part)	<b>0,10</b>	0,10
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>23,6</b>	36,5
Distributions en trésorerie déclarées	<b>20,9</b>	20,9
La trésorerie disponible à des fins de distribution est constituée de ce qui suit :		
Alliance Canada	<b>18,0</b>	17,9
Réseau de la Saskatchewan	<b>9,0</b>	8,7
Énergie verte	<b>1,7</b>	0,9
Activités non sectorielles	<b>(4,7)</b>	(5,0)
Trésorerie disponible à des fins de distribution <sup>4</sup>	<b>24,0</b>	22,5
Distributions en trésorerie déclarées par part (en dollars par part)		
Parts de fiducie	<b>0,2880</b>	0,2880
Parts privilégiées d'ECT	<b>0,2880</b>	0,2880
Parts privilégiées d'ECT (nombre de parts)	<b>38 023 750</b>	38 023 750
Parts de fiducie (nombre de parts)	<b>34 625 000</b>	34 625 000

<sup>1</sup> Les faits saillants de nature financière ont été extraits d'états financiers dressés conformément aux PCGR du Canada.

<sup>2</sup> L'intégralité des volumes de production des entités respectives est présentée et non la quote-part du fonds.

<sup>3</sup> Les totaux ne sont pas présentés étant donné qu'un même volume peut être transporté par plus d'un pipeline du réseau de la Saskatchewan.

<sup>4</sup> Le lecteur est prié de consulter la section sur les mesures non conformes aux PCGR à la page 3.